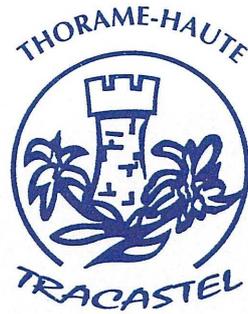


COMMUNE DE THORAME-HAUTE



REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME



LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

*20 Novembre 2008
Version B*

Bureau d'études Spécialisé

H₂Geo Environnement

Grand-Rue

04 330 SENEZ

Tel : 04 91 10 00 15 / Fax : 04 91 70 73 44

Maître d'Ouvrage

Mairie de Thorame-Haute

Le Village

04170 Thorame-Haute

Tel : 04.92.83.90.86 / Fax : 04.92.83.95.04

Les orientations d'aménagement – PLU Thorame Haute

Novembre 2008

1 Les orientations d'aménagement

Le zonage du PLU permet dans les zones UR, UA, et AU une urbanisation relativement importante. Afin d'organiser l'occupation de l'espace avec cohérence et dans le respect des orientations du PADD, la commune de THORAME HAUTE a souhaité réaliser et formaliser des orientations d'aménagement sur chacune de ces zones.

Les orientations générales d'aménagement du PADD sont les suivantes :

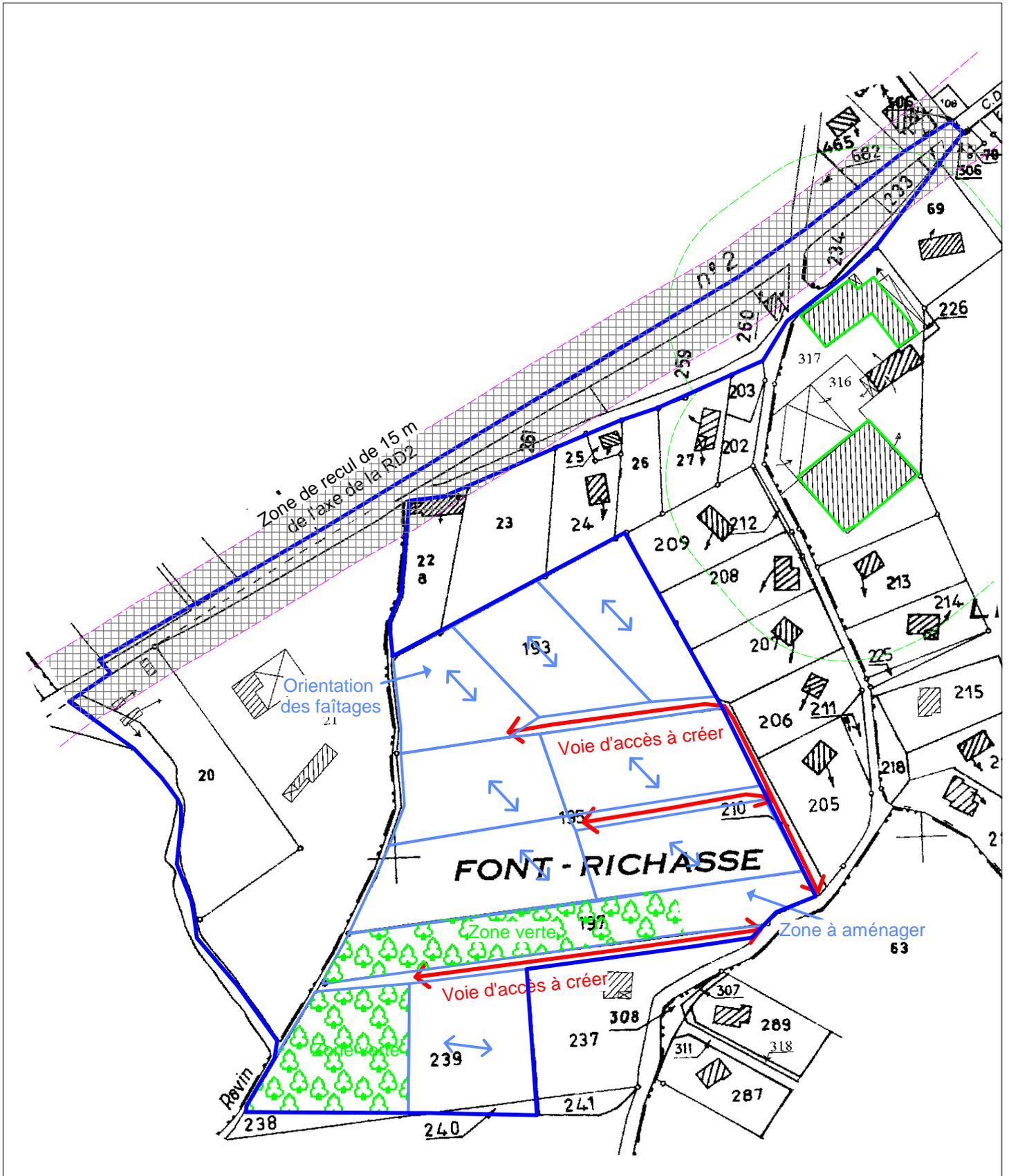
- Assurer une meilleure diversité économique et renforcer l'emploi permanent.
- Promouvoir une offre de logements diversifiée, notamment en direction des jeunes ménages, pour une répartition mieux équilibrée de la population.
- Renforcer les éléments de centralité à travers l'attractivité du village et ses extensions potentielles.

Zona AU de Font Richasse

La parcelle 193 est divisée en 3 parcelles. Les orientations du faitage sont proposées afin de créer une homogénéité de l'aménagement et limiter l'impact paysager. La parcelle 197 ne pourra être aménagée que sur la partie haute pour des raisons d'accès. La parcelle 195 est divisée en quatre avec une densification des constructions en partie haute et un espacement plus important en partie basse pour limiter l'impact paysager. La parcelle 239 ne pourra être aménagée qu'en partie haute la partie basse reste une zone verte avec plantation d'une strate arborée.

SCHEMA D'ORIENTATION D'AMENAGEMENT

ZONE "AU" FONT-RICHASSE SITUEE AU SUD-OUEST DU VILLAGE

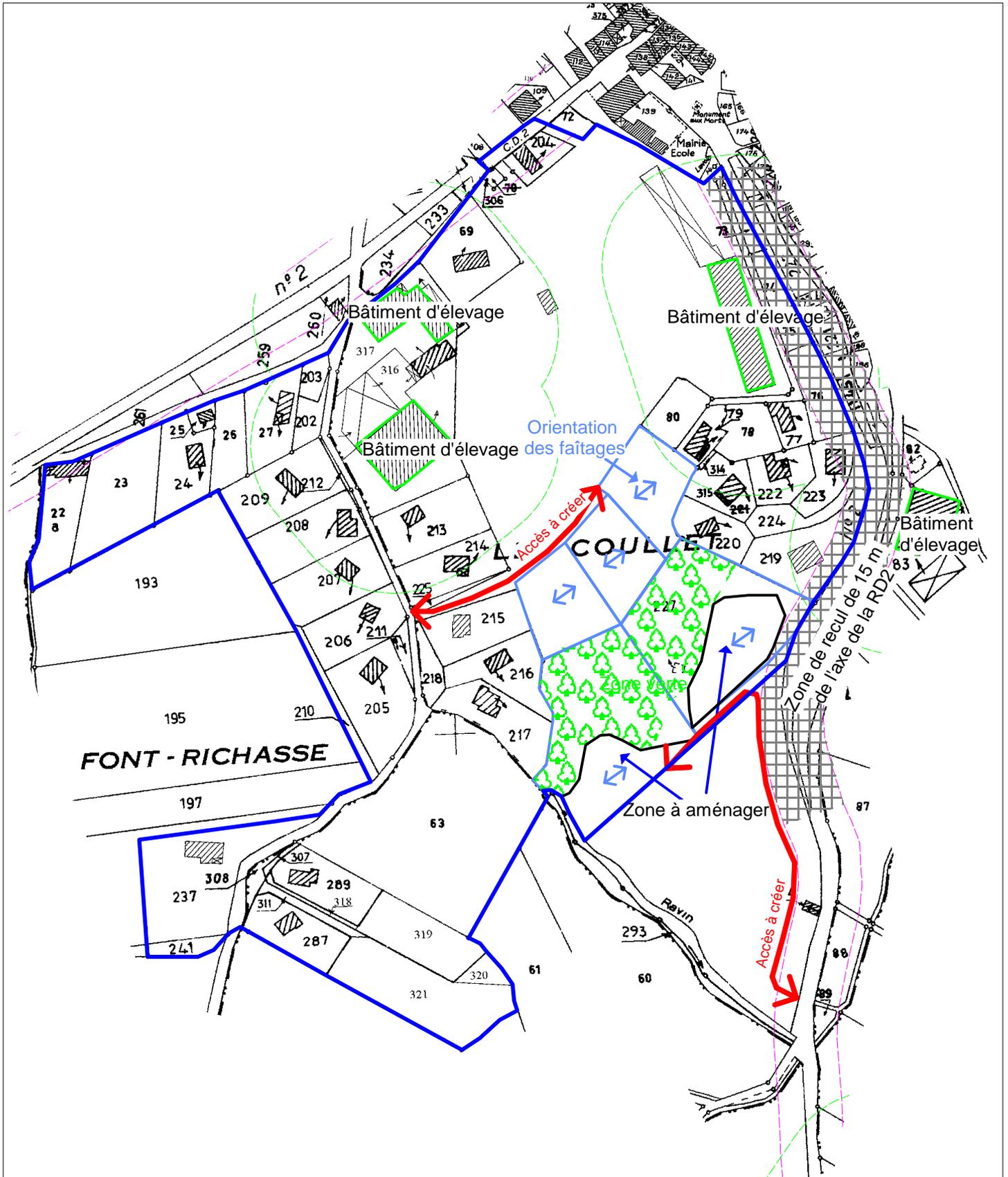


Zone UR Le Coulet

Cette zone est divisée en cinq parcelles. L'accès est prévu par le haut depuis le lotissement de Font Richasse pour les trois parcelles situées sur le haut du secteur. Pour les deux parcelles du bas, les zones à aménager sont réduites aux secteurs les moins pentus, le reste étant conservé en zone verte. L'accès à ces deux parcelles se fait par le bas, par un chemin à créer atteignant la RD 52 au sud des parcelles, perpendiculairement à la route afin de privilégier la visibilité au croisement.

SCHEMA D'ORIENTATION D'AMENAGEMENT

ZONE "UR" LE COULLET SITUEE AU SUD DU VILLAGE Accès depuis la RD52



Zone UR au sud est du village

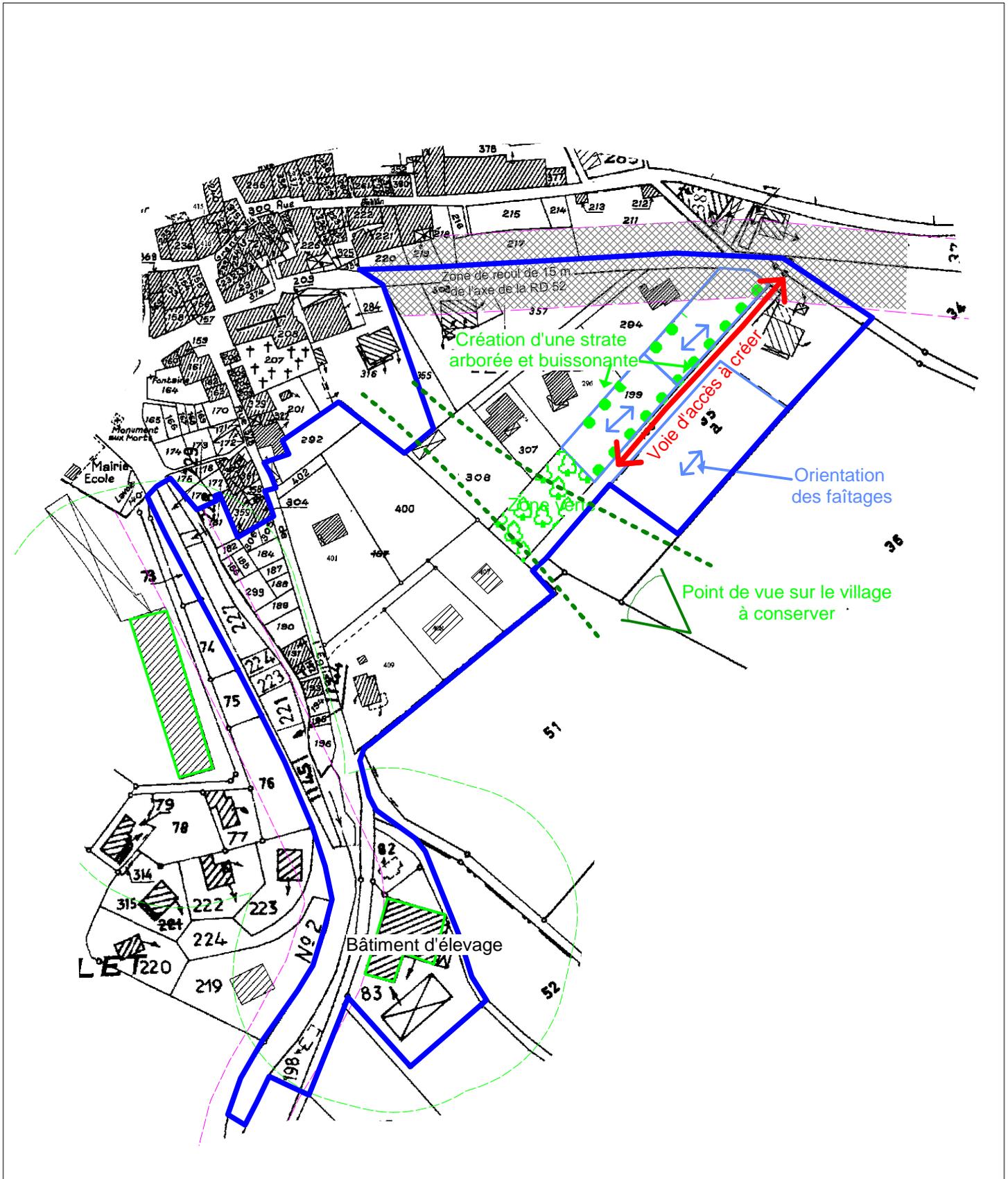
Trois parcelles sont aménageables. Une zone verte est prévue afin de conserver un point de vue pénétrant sur l'église du village depuis la RD958.

L'orientation du faîtage est perpendiculaire à l'axe de plus grande pente. Globalement il est orienté est –ouest.

**SCHEMA D'ORIENTATION
D'AMENAGEMENT**

ZONE "UR"

SITUEE AU SUD-EST DU VILLAGE



Zone UR de l'Auche

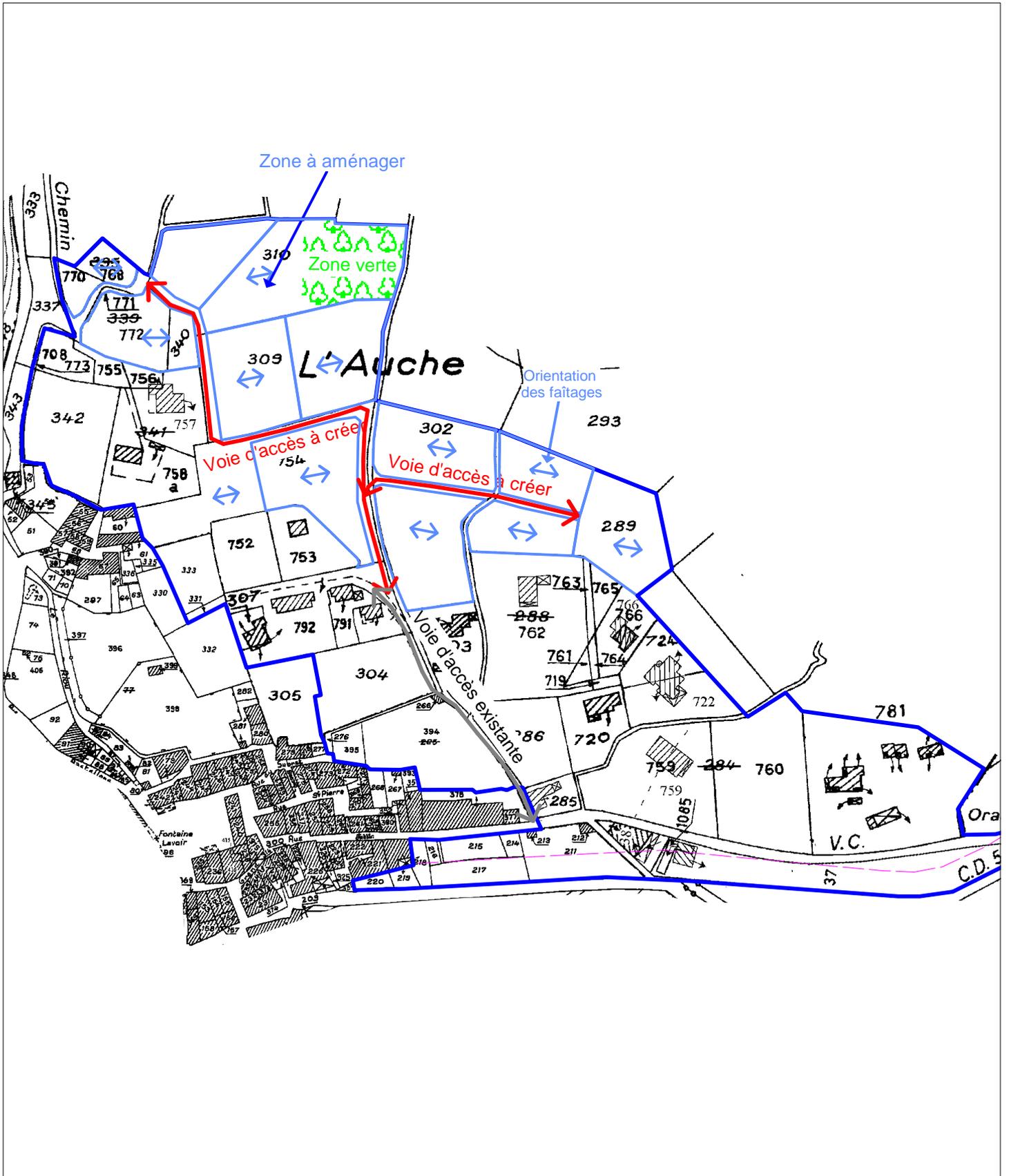
Une voie d'accès sera créée afin de permettre d'une part, le désenclavement des parcelles les plus hautes et d'autre part de créer une connexion avec la voirie existante du hameau de Riou.

Cette voirie aura une largeur de 4 à 5 m.

Afin de limiter l'impact paysager de cet aménagement des zones vertes sont à conserver ou à créer.

SCHEMA D'ORIENTATION D'AMENAGEMENT

ZONE "UR" L'AUCHE SITUEE AU NORD-EST DU VILLAGE



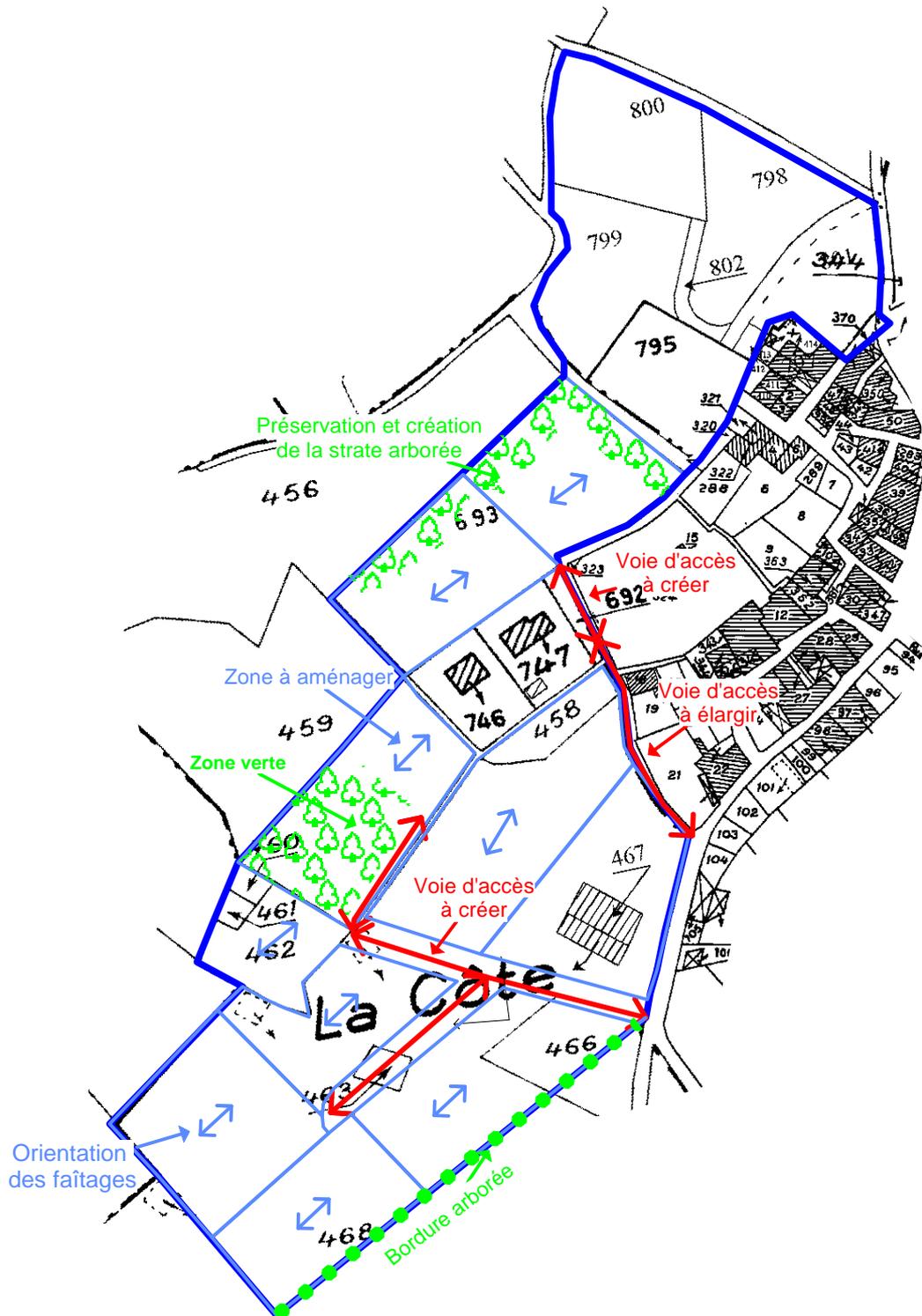
Zone UR dit de la Côte

Des voies d'accès seront créées. L'orientation des façades est perpendiculaire à la pente afin de conserver une harmonie avec les habitations anciennes du hameau de Riou situé à proximité.

Des zones vertes sont à conserver et des préservations ou des créations de strates arborées sont à prévoir.

SCHEMA D'ORIENTATION D'AMENAGEMENT

ZONE "UR" LA COTE SITUEE A L'OUEST DU VILLAGE



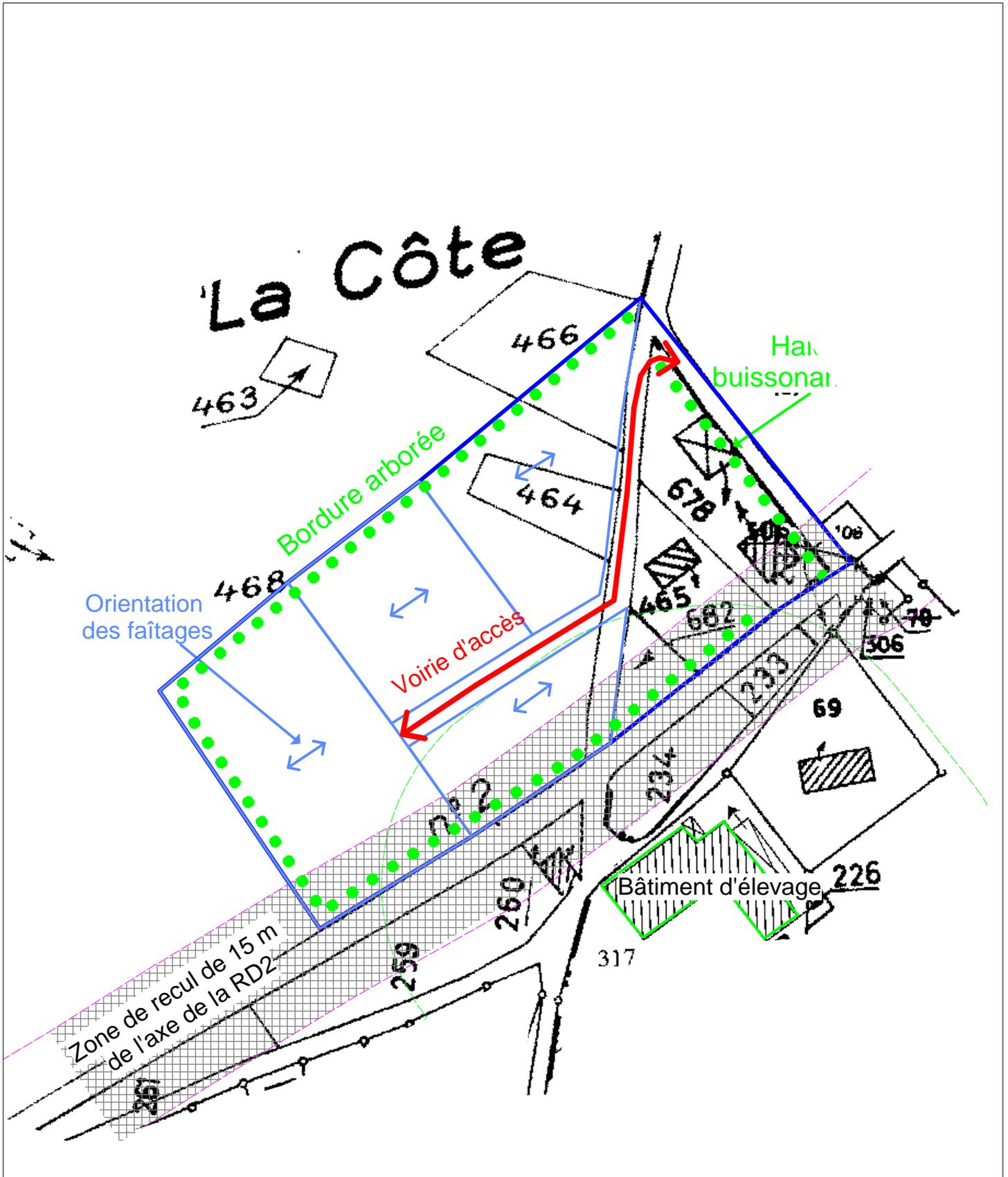
Zone UA

La zone d'activité de la commune ne possèdera pas d'accès directement sur le RD2. une voirie est à créer afin de permettre l'accès à 5 parcelles de tailles différentes.

Une bordure arborée et buissonnante sera créée afin de limiter l'impact paysager de cette zone.

**SCHEMA D'ORIENTATION
D'AMENAGEMENT**

**ZONE "UA" LA COTE
SITUEE A L'ENTREE OUEST VILLAGE**



La zone UR du Coulet des Fourches

Cette zone est déjà aménagée. Un projet de lotissement est en cours sur la parcelle 299, qu'il est prévu de diviser en 5 parcelles (permis de lotir n°LT0421906S0002).

**SCHEMA D'ORIENTATION
D'AMENAGEMENT**

ZONE "UR"

LE COULLET DES FOURCHES

